



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E112237

VALABLE JUSQU'AU 10/03/2027

ÉDITÉ LE

03/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 26/09/2024  
5 000

Raison sociale : ENTREPRISE DE PEINTURE ADAM

ZONE ARTISANALE DE LA GARE  
52230 POISSONS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 03 25 94 54 95

Fax : 09 70 32 25 69

Siret : 501 728 794 00014

Portable : 06 08 00 15 27

Code NACE : 4334Z

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 4406260

E-mail : sarlpeintureadam@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :  
ADAM JEROME PRÉSIDENT

GAN 211202359

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 211202359

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                   | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Peintre, Plâtrier / Plaquiste) | 11/03/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 11/03/2025         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 11/03/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 11/03/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.